

Édito

Un projet ambitieux, réaliste et éthique

Notre programme a été construit dans la continuité des idées de l'élection de 2014 et a été renforcé par une énergie nouvelle et plus jeune. Il en ressort une équipe dynamique, collégiale dans nos décisions et nos actions.

Nous sommes partis de constats de terrain, nous avons tenu compte des observations, remarques, souhaits, glanés auprès de la population et des instances représentatives de celle-ci pour être force de propositions.

Nous vous présentons un programme éthique qui donne une très large part à la citoyenneté, et qui s'appuie en partie sur les recommandations de l'association ANTICOR (Contre la Corruption, pour l'Ethique en Politique) visant entre autres à réhabiliter la démocratie. Un programme revalorisant et développant pour Annot.

Nous vous proposons un budget lisible, transparent, une population consultée.

L'intercommunalité est le fil conducteur incontournable dans la mise en œuvre des actions de ce programme à promouvoir et à financer. Ceci se justifie par les augmentations d'impôts qu'elle a déjà voté pour les treize années à venir.

Enfin, si nous sommes élus, nous nous engageons à rassembler, travailler dans le cadre de notre programme avec l'opposition, ce qui n'a pas été possible jusqu'à présent.

Nous vous proposons, mon équipe et moi, de vous convaincre de ce qu'il est possible de faire. A vous de faire que ce soit possible.

Ensemble « Pour Annot 2020 »

Vivre Ensemble et conforter la Démocratie

Nous nous engageons pour notre village, à réhabiliter la confiance avec l'élu au travers de ces dispositions :

La Disponibilité des élus

- ✓ Avoir un maire qui n'exerce ni mandat départemental ou régional, étant entendu qu'il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs.
- ✓ Moduler le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux (adjoints) en fonction de leurs participations effectives aux séances plénières.

Prévention des conflits d'intérêts

- ✓ Mettre en place des mécanismes de détection des conflits d'intérêts afin d'indiquer, avant chaque séance plénière, les élus qui doivent se déporter.
- ✓ Ni le Maire ni le premier Adjoint ni les membres de la commission travaux ou d'appels d'offres n'auront de relations directes ou indirectes avec le BTP. Les commissions sont suffisamment nombreuses pour trouver un autre rôle aux conseillers concernés.

Reconnaissance du rôle des élus minoritaires

- ✓ Permettre aux élus minoritaires d'exercer leurs droits à l'information et à l'expression.
- ✓ Proposer, s'il y a, la vice-présidence de la commission des finances à un élu minoritaire.
- ✓ Élargir le droit à la protection fonctionnelle à un plus grand nombre d'élus, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.

Transparence de l'action publique

- ✓ Mettre en ligne les documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières avec taux d'assiduité des conseillers municipaux, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal, les frais d'avocats engagés par la commune et les jugements rendus.
- ✓ Suivre sans délai les avis de la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).

Participation des citoyens aux décisions locales

✓ Associer la population aux décisions par le biais de consultations ou de référendums locaux sur les sujets importants.

L'action associative

- ✓ Etudier la possibilité d'une maison des Associations avec la réhabilitation du rez-de-chaussée de la maison coloniale
- ✓ Développer le lien et les échanges entre les associations, primordiales à la dynamique du territoire et au bien vivre ensemble.

- ✓ Mettre en place une permanence pour les associations d'aide matérielle et administrative (Aide à la création, demande de subvention etc.).
- ✓ Plus de transversalité entre les associations et les scolaires

Santé

Depuis 2012, l'équipe de l'opposition travaillait sur le projet du campus Platon, il avait fait l'objet d'une offre détaillée lors de la campagne 2014.

Le campus, pourtant libre, n'a pas été une priorité pour la majorité de l'époque.

Notre défi pour les années à venir

- ✓ Inciter les médecins à exercer sur Annot.
- ✓ Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé (mesures incitatives et réservation de locaux).
- ✓ Leur faciliter l'utilisation d'outils numériques qui sont à présent un environnement et un instrument de travail naturel et incontournable.
- ✓ Leur mettre à disposition des infrastructures connectées, modernes et rassurantes par le travail en commun.

Il est primordial de pouvoir soutenir la constitution d'une maison de la santé pluriprofessionnelle en effectuant des permanences dans plusieurs domaines :

- ✓ Cabinet médical : projet impératif en vue du départ de nos médecins.
- ✓ Consultations gynécologiques
- ✓ Pédiatre
- ✓ Ophtalmologue
- ✓ Orthophoniste
- ✓ Dentiste
- ✓ Podologue
- ✓ Cardiologue

Social et Petite enfance

✓ En participant à l'élaboration du contrat enfance jeunesse avec la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) et la CAF (Caisse d'Allocation Familiale). Favoriser l'ouverture d'une Maison d'Assistante Maternelle (MAM), en complément de la crèche associative « Les Mistoufflets » (compétence intercommunale) qui a atteint son taux maximum d'occupation, et pour répondre aux demandes en attentes (14 en 2019 à actualiser). Celle-ci pourrait s'implanter à l'étage de la crèche en tenant compte des contraintes d'accessibilités. C'est un travail à mener en concertation et en collaboration avec les professionnels en matière de petite enfance (département 04)

- ✓ Travailler sur l'opportunité de créer un centre social, et/ou un centre socioculturel et/ou un tiers lieu pour offrir une offre de service supplémentaire pour favoriser les liens entre les personnes.
- ✓ Création d'une boutique solidaire de type dépôt-vente, dont les bénéfices seraient alloués au centre communal d'action sociale de la commune pour alimenter un fond social.

Entretenir et mettre en valeur Le patrimoine communal

- ✓ Création et amélioration de sentiers inter-villages.
- ✓ Ces sentiers proposent des dénivelés variés afin de répondre à différents niveaux de marcheurs : famille avec enfants ou randonneur averti. Sur le site de l'Office du tourisme intercommunal se trouvera un onglet avec les différents sentiers, leurs descriptifs et ce que l'on pourrait y rencontrer (chapelle, panorama, faune, flore, lac, ruines romaines, abris sous roche, maison d'art...).
- ✓ Connexion entre petit patrimoine et randonnée instaurée. La Chapelle de Vers la Ville, notamment, sera mise en valeur ainsi qu'un refuge d'art à la mémoire de Claude Troin.
- ✓ La valorisation de petits éléments patrimoniaux comme les fontaines, les lavoirs, les ponts, les oratoires, les canaux.
- ✓ Réhabilitation et préservation du patrimoine Annotain en péril : Nous proposerons des chantiers participatifs à l'initiative du volontariat ou des chantiers en partenariat avec des unités d'insertion jeunes.
- ✓ Finaliser une restauration intégrale du four à pain permettrait de l'utiliser ponctuellement à titre privé (mariages) ou public (Saint-Fortunat).
- ✓ Projet d'aménagement de la Respélido pour redynamiser le vieux village en plusieurs étapes :
 - o Premier temps : Une aile serait abattue pour aménager un accès par devant côté Beïte.
 - O Une aile serait aménagée en légumerie sous forme de coopérative (première mise en forme) afin de certifier un produit « local » grâce à une charte et permettre la vente aux cantines de nos écoles (LABEL CANTINE LOCAL) et aux professionnels d'acheter local. Le Financement de cette légumerie se ferait par les conventions avec les collèges d'Alpes Provence Verdon et les achats de matières premières.
 - Une coopérative commune avec l'atelier des châtaignes est à envisager.
 L'objectif étant d'avoir des produits locaux en lien avec une démarche plus collective de fournisseurs et producteurs de proximité.
 - Une autre aile serait utilisée pour des expositions, concerts et ateliers d'arts
 - o Une dernière partie serait réservée à un lieu commun permettant d'accueillir des groupes ou des familles. L'aménagement

- d'appartements ainsi que d'une salle d'accueil et d'une grande cuisine permettront l'organisation d'événements tels que des cousinades ou des mariages. Cette aile pourrait s'autofinancer avec les loyers.
- o Création de Box fermés pour stockage et garages.
- ✓ Sécurisation de la traversée de nos villages (Annot et Rouaine), camping et Castagneret, finalisation des trottoirs.
- ✓ Revaloriser le patrimoine de Colle Basse et Roncharel en lien avec les circuits de VTT qui sont à l'étude avec la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon).
- ✓ Salle des fêtes : Réaménagement, isolation et insonorisation avec l'espace laissé libre.
- ✓ Maison coloniale de Vérimande : Étanchéifier l'ensemble du bâtiment

Sports, loisirs, culture

L'objectif de la politique sportive est d'en promouvoir les loisirs dans la commune d'Annot. Pour cela, plusieurs thématiques sont à aborder.

- ✓ Évaluation de l'état d'avancement du projet piscine
 - o Première option : Celle déjà étudiée par les élus actuels.
 - Deuxième option : Après avoir redéfini le mode de gestion du village de vacances « Pré Martin », réfléchir à la mise en place de celle-ci dans le quartier « Pré Martin » afin de mutualiser l'utilisation cet équipement entre l'école, La Maison d'Amélie (si accord commun) et le village de vacances.
 - Troisième option : concernerait un bassin de baignade de type plan d'eau
- ✓ Créer à Vérimande un pôle de loisir avec un skate Park, terrain de vélo cross.
- ✓ Réhabilitation du stade de football avec ensemencement de gazon.
- ✓ Mise en location à l'année de Vélos électriques sur des sentiers prédéfinis pourraient être mis en place avec la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon). Cela tout en préservant l'intérêt des professionnels qui se trouvent sur le parcours.
- ✓ Escalade : réattribuer l'organisation de la manifestation à l'association d'escalade locale, promouvoir plus de sites accessibles aux familles et aux débutants
- ✓ Randonnées : Amélioration et entretien des sentiers et circuits touristiques, rétablissement à l'appartenance au domaine public de sentiers (ou canaux d'arrosage) privatisés.
- ✓ Gymnase : Longtemps promis, nous allons œuvrer pour faire aboutir sa construction si possible près du collège. Les associations sportives pourront également en bénéficier avec la création d'une salle de musculation et un mur d'escalade (abonnement ouvert à tous).

- ✓ Pôle Musical et d'animation à la maison coloniale de Vérimande dans les étages pour l'École de musique avec la Fanfare et mise à disposition d'un local pour la Bravade. L'ensemble des écoles d'Alpes Provence Verdon pourront venir s'entraîner grâce à un outil de type NOMADPLAY (en test en France comme outil pédagogique dans quelques conservatoires).
- ✓ Demander au service animation d'accentuer leur programmation dans le vieux village, sur la place du Coullet et impliquer les associations aux fêtes de quartiers.
- ✓ Festival de musique inter-villages.

École

Une fois revues les conditions d'occupations du village de vacances « Pré Martin »

- ✓ Réorienter les occupations de l'espace en faveur des besoins de la Municipalité et des élèves, particulièrement de la cantine qui nécessite une capacité d'accueil plus grande. Le confort de nos enfants mérite bien que l'on se penche sur ce problème et que l'on trouve une solution définitive.
- ✓ Négociation des périodes d'ouverture du centre de loisir sans hébergement y compris le mercredi en extrascolaire.
- ✓ Augmenter les heures de garderie jusqu'à 18h 30.
- ✓ Prise en compte des demandes de réaménagement du préau et sécurisation de la cour.

Développement économique

- ✓ Revoir les terrains susceptibles d'accueillir des entreprises selon les dispositions de la loi et en lien avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme).
- ✓ Aider au déploiement du réseau numérique (fibre ou satellite).
- ✓ Apporter une vigilance particulière aux projets soutenus par le financement des pouvoirs publics qui peuvent fragiliser les entreprises déjà en place.
- ✓ Faciliter la récolte des cartons une fois par semaine.

Beaucoup de commerces ferment ou sont en difficulté, même si c'est un cas courant en zone rurale, nous comptons bien redynamiser le village, cela passe par un réaménagement urbain, un centre-ville à moderniser avec des espaces verts. Il faut donner l'envie aux gens de s'arrêter.

- ✓ Une concertation avec les commerçants est nécessaire, en améliorant la valeur de leur fonds de commerce, et leur espace de travail, nous devons trouver le levier qui permette de financer ce projet sur du long terme en un partenariat équitable de part et d'autre.
- ✓ Avec l'aide de l'Établissement public foncier PACA, nous vous proposerons une nouvelle vision de la place, vitrine d'Annot.

Attractivité Touristique

✓ Nous nous engageons à peser de tout notre poids d'élus pour soutenir la ligne régulière du **train des pignes**, et à considérer comme un partenaire pour Annot le train à vapeur qui se doit d'être soutenu à la bonne mesure.

Les ressources financières de la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) et d'Annot seront plus fortement dépendantes du tourisme dans les années à venir. L'OT (Office de Tourisme) en gestion associative semble avoir montré ses limites.

Il est urgent d'oser le développement touristique, au travers d'une structure juridique qui permette d'apporter un souffle nouveau au tourisme local et de voir comment Annot pourrait en sortir gagnant par sa participation active.

Même si le volet patrimoine a mis en avant la réfection de la Respélido, pour accueillir les touristes à bas prix (grimpeurs, randonneurs) nous devons leur faciliter la réservation et leurs activités. En effet les offices de tourisme ont perdu la bataille de la commercialisation en ligne (Booking, Air B&B), en revanche, pour les activités de loisirs, il semblerait bien qu'ils aient encore une carte à jouer.

Le seul levier de ressources financières complémentaires pour notre secteur est la Taxe de séjour, c'est la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) qui la perçoit via l'OT (Office de Tourisme). Notre proposition : au travers d'une programmation des projets sur plusieurs années, à la hausse sur Annot par la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) qui justifierait les augmentations d'impôts que nous allons subir.

Amélioration des moyens de communications et décloisonnement de la diffusion à l'échelle de l'intercommunalité.

Environnement

- ✓ Préservation des cours d'eau avec un positionnement concernant l'accueil des déchets de type non re valorisables, ainsi que la lutte contre toute décharge sauvage ou privée qui dégrade notre commune et notre patrimoine local.
- ✓ L'entretien des rivières est fondamental. Mettre en place un entretien régulier en tenant compte de la faune et de la flore.
- ✓ Maitrise de l'eau potable via la sensibilisation du citoyen. Lancement d'une étude concernant la gestion et l'approvisionnement en eau de la commune avant le transfert de cette compétence à l'intercommunalité au plus tard en 2026.
- ✓ Les canaux d'arrosage sont aussi un des axes de travail de notre équipe

✓ Amélioration du ramassage des déchets verts surtout concernant l'amplitude d'ouverture de la décharge ainsi que la prise en compte de ceux qui n'ont pas de remorque.

Fiscalité

Les impôts élevés du passé coûtent très cher aujourd'hui sans que le moindre équipement n'ait été réalisé.

Les 4 à 6 millions d'euros prévus pour le Village de Vacances « Pré Martin » qui n'apportent pas un retour sur investissement suffisant, appartiennent aujourd'hui à l'héritage communal.

Annot est en ruine, tout au moins en panne, malgré un tissu associatif dense et actif, un patrimoine naturel et des biens qui ne demandent qu'à être développés. L'essentiel des actions de ces dernières années a d'ailleurs consisté à mettre à disposition nos richesses afin que des collectivités territoriales ou des structures privées les exploitent.

Cela implique que le programme qui suit doit être réalisé sur plusieurs mandats, aux vues de l'ampleur de la tâche.

Certains projets ont besoin d'être accompagnés et d'autres demandent plus de temps. Les dépenses ne sont qu'un rattrapage, celles-ci seront financées sans augmentation de la fiscalité communale en 2020.

Un audit sera fait afin d'éviter des surprises, et les promesses démagogiques, objectif : baisser la fiscalité

- ✓ Renégociation de la dette
- ✓ Prospective financière sur 2 mandats.
- ✓ Objectif annuel de baisse des dépenses de fonctionnement
- ✓ Optimisation des recettes.
- ✓ Investissements qui seront mis en place au travers d'autorisations de programme.

Le niveau des impôts locaux que vous connaissez tous, l'état de la dette sont plus que préoccupants. En gestion un indicateur important est : la Capacité d'autofinancement, celle-ci a diminué de moitié à Annot par rapport à 2000.

Nous devons la réhabiliter. Il s'agit de la capacité à financer sur ses propres ressources les besoins en investissement courant, ainsi que le remboursement de la dette qui a atteint un niveau très inquiétant.

Le taux d'endettement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est à 158% alors que les communes de la même strate sont à 73%.

L'intégralité de notre projet peut être financé en suivant cette rigueur budgétaire

Intercommunalité

Fiscalité intercommunale: programmée à la hausse (+230% sur 13 ans pour le foncier), elle devrait, en toute logique, refléter une augmentation des projets financés par l'intercommunalité sur également 13 ans.

Une analyse sera à mener d'une part avec la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon), en effet si, malgré le budget de rigueur et de redressement prévu pour 2020, la capacité financière de cette communauté de communes reste insuffisante pour un développement de tous.

Dans ce cas un rapprochement avec la métropole Dignoise peut être d'actualité. Une réflexion sera alors à mettre à l'ordre du jour avec l'intercommunalité Alpes d'Azur ou les impôts locaux représentent 306€/habitants alors que sur la CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon) nous sommes à 731€/habitant.

Le destin de cette intercommunalité Alpes Azur étant lié avec le pôle Métropolitain Cap Azur qui regroupe les Agglomérations de Cannes Lérins, Pays de Grasse, Sophia-Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur, il peut être intéressant dans ce cas de travailler avec les futurs élus d'Entrevaux afin de proposer un choix concernant le bassin de vie ou nous souhaitons être rattachés, cela selon les dispositions de la loi.

Il n'est nullement question de changer de département.

Solidarité

Transports:

Il y a une forte demande pour un réseau de transport en commun local qui sera pris en compte

La gestion de l'eau :

La lutte contre les inondations et l'aménagement des berges représentent une compétence très lourde, financièrement parlant, pour les collectivités locales. La gestion dépend d'un syndicat des Alpes Maritimes, le SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin), au travers de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations).

- ✓ 2020-2021 Programme de Prévention Inondation Pont de la Vaïre
- ✓ Prévention Inondations la Beïte et l'évaluation des rejets dans le cours d'eau.
- ✓ Nettoyage, entretien, curage, préservation et continuité de la sécurisation piétonne.

Personnes Agées:

- ✓ Etudier les possibilités qui peuvent exister avec le comité du jumelage ainsi que des échanges culturels entre personnes âgées et jeunesse.
- ✓ Etude de la création d'une résidence senior, pour lutter contre l'isolement

 Studio ou F2 avec grande salle commune avec une possibilité de collecte de repas par la cantine du collège ou autre.

Jeunesse:

- ✓ Mise à disposition dans la Respélido d'une salle des jeunes qu'ils pourront adapter à leurs besoins.
- ✓ Création prévue à Vérimande d'un pôle de loisir avec un Skate-Park, terrain de vélo cross.

Rouaine:

- ✓ Un adjoint sera dédié au hameau.
- ✓ Un employé municipal aura une visite périodique, la STEP (station d'épuration) sera finalisée.
- ✓ Les projets de 2014 seront repris à savoir :
 - o Création d'un parking au-dessus de l'église.
 - o Rénovation du pavage de la rue basse.
 - Sécurisation à l'accès aux containers de l'accès des ordures ménagères et de la traversée du village en général.
 - o Enfouissement des lignes électriques.

Gestion des déchets verts :

✓ Aide au ramassage des déchets verts pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite (manque de forces, moyens, remorque) par le bais de mise en place de collectes planifiées (du type encombrant), et une meilleure amplitude de l'ouverture de la déchèterie verte.

Tout ce programme sera mis en place et financé en baissant la fiscalité en fonction du résultat d'un audit préalable accompagné d'un travail de rigueur budgétaire simultané présenté plus avant.

Lexique:

ANTICOR (Contre la Corruption, pour l'Ethique en Politique)

SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'aménagement et la Gestion des Eaux Maralpin)

OT (Office du Tourisme)

CCAPV (Communauté de Communes Alpes Provence Verdon)

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

PACA (Provence Alpes Côte d'Azur)

Mise à jour après réunion publique participative du 28/02/2020





Jessica LEBAN-MARCEL 38 ans Aide à domicile



Joan DI POPOLO 37 ans Collaboratrice comptable



Valéri AUDIBERT 57 ans Chef d'entreprise



Eloïse ROUHAUD 33 ans Préparatrice en Pharmacie



Florence RIGAULT 50 ans Assistante socio-éducatif



Mélanie CONIL 33 ans Aide-soignante



Philippe RIGAULT
55 ans
Chef d'entreprise



Jean GRAC 70 ans Retraité



Jacques SIGAUD
58 ans
Chef de centre d'exploitation



Lionel GUIBERT 49 ans Entreprise informatique



Lionel CATSOYANNIS
41 ans
Moniteur d'escalade
et gérant d'entreprise



Frédéric GOUMILLOU 45 ans Artisan maçon



Jules TOCHE
21 ans
Artisan Ferronnier



Nicolas RONDI 40 ans Agriculteur



www.philippe-rigault.fr